



**HAL**  
open science

**Sexualité et histoire de soi. Le journal de  
Pierre-Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du  
XVIIIe siècle**

René Favier

► **To cite this version:**

René Favier. Sexualité et histoire de soi. Le journal de Pierre-Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du XVIIIe siècle. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu. *Au plus près des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Presses Universitaires Paris Sorbonne, pp.209-226, 2005. halshs-00006617

**HAL Id: halshs-00006617**

**<https://shs.hal.science/halshs-00006617>**

Submitted on 5 Dec 2005

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Sexualité et histoire de soi.**  
**Le journal de Pierre Philippe Candy, notaire dauphinois à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.**

**René Favier**  
**Université Pierre Mendès France – Grenoble 2**

Il paraîtra sans doute insolite de vouloir attirer l'attention sur un livre de raison particulier dans une approche collective qui a cherché à privilégier l'étude d'un genre aux dépens de la singularité des individus. Pourtant, si le journal tenu par Pierre-Philippe Candy à compter du 10 octobre 1779 participe effectivement d'un modèle somme toute classique où, comme le rappelle dans ce même volume Michel Cassan, « l'auteur nous dit quelque chose de sa vie personnelle et de ses sentiments », il n'a en réalité rien de véritablement banal. C'est en effet un double journal qu'a tenu le notaire crémolan pendant plusieurs années juxtaposant, dans des parties distinctes, la face publique de sa vie aux événements et sentiments les plus intimes qui pouvaient la rythmer. La singularité même du genre pose ainsi de multiples questions quant aux raisons qui motivent le déclenchement (et de l'arrêt) du processus d'écriture, comme à l'intimité ou à la « publicité » d'un livre de raison.

### **Morphologie du journal d'un notable**

C'est dans une famille de notables de Crémieu, petite ville dauphinoise de 2000 habitants, que naquit en 1759 Pierre-Philippe Candy. Son père, notaire de profession et mort en 1775, en avait été premier consul. Son frère Joseph avait pris la succession paternelle, ses deux sœurs, Françoise et Marie-Elisabeth, épousèrent respectivement Claude Regnaud, maire de la ville en 1789, et Joseph Clerc, notaire dans le bourg voisin de la Balme. Lui-même avait d'abord été, comme cadet de famille, destiné à la cléricature. En 1778, il était entré au séminaire de Vienne où il devait rester jusqu'à la mort de son frère Joseph octobre 1779. Quelques mois plus tard, il partait à Grenoble commencer sa formation :

Le vingt neuf janvier 1780, je suis parti de Crémieu sur le cheval de mon beau-frère pour me rendre à Grenoble, accompagné de Gonnell de la maison de ville, et j'y suis arrivé le trente à six heures du soir chez monsieur Vignon, procureur au parlement sur le quai vis à vis l'intendance, chez qui je devois rester en pratique. J'ai trouvé ma male qui était composée des articles suivants...<sup>1</sup>.

Six ans plus tard, il épousait en janvier 1786 la fille Thévenin qui lui apportait 13000 livres de dot, achetait une étude de notaire à Crémieu et devenait un important collecteur de rentes seigneuriales, avant de traverser sans grands encombres les différents régimes révolutionnaire et finir sa vie au conseil municipal de sa ville sous la Restauration.

Son journal est composé de trois volumes<sup>2</sup>, reliés de carton recouvert de parchemin, tenus d'octobre 1779 à septembre 1796 : un premier livre de 145 folios petit format tenu du 10 octobre 1779 au 20 mars 1785 ; le second de 196 folios grand format de mars 1785 à juillet 1789 ; le troisième de 118 folios (et de même format) qui débute le 30 juillet 1789 par une description de plusieurs incendies de châteaux dans le bas Dauphiné et prend fin le 27 septembre 1796, « an cinq de la République », par la notation : « soupé et couché de bonne heure ».

Deux observations principales doivent être soulignées quant à l'analyse morphologique du journal. La grande continuité des notes dans les douze premières années

<sup>1</sup> Arch. Dép. de l'Isère 1 J 1084, vol. 1, fol 2 r°

<sup>2</sup> Arch. Dép. de l'Isère, 1 J 1084, vol. 1 (10 octobre 1776-20, mars 1785), 145 f°, 19 x 27 cm ; vol 2 (21 mars 1785-29 juillet 1789), 196 f°, 36 x 24 cm (ce deuxième volume comprend en 192 folios numérotés, 4 faisant l'objet d'une double numérotation par erreur) ; vol. 3 (30 juillet 1789-27 septembre 1796), 118 f°, 36 x 25 cm.

contraste d'abord avec le caractère beaucoup plus irrégulier de sa tenue à compter du 27 octobre 1791. Jusqu'à cette date c'est, sinon tous les jours, avec une grande régularité que Candy enregistre un fait. A partir du jeudi 27 octobre 1791 (vol. 3, p. 182), les jours sans notations deviennent nombreux : ainsi entre le 27 octobre et le mardi 8 novembre, en janvier, avril ou mai 1792. Il semble probable que durant cette période, Candy ait tenu ses notes sur ses affaires (et peut-être sur les événements contemporains) transcrites ensuite dans son journal. Certains jours sont ainsi mentionnés avec un espace laissé en blanc, comme dans l'attente d'une notation future. A compter du 3 octobre 1792, le journal s'interrompt complètement avant qu'une note du 1<sup>er</sup> octobre 1793 ne donne une explication de cette lacune :

Je soussigné Pierre Philippe Candy déclare que les grandes occupations que j'ai eu tant à la commune que dans ma famille (depuis le trois de ce mois surtout) ne m'ont pas permis de noter exactement mes dépenses, mes recettes et mes autres occupations sur le présent livre, et que les notes que j'avois faites sur des feuilles volantes jusqu'au commencement de ce mois d'octobre mil sept cent quatre vingt treize s'étant égarées dans mon cabinet sans que j'ai pu les retrouver, il y aura une lacune sur ce livre depuis ledit jour trois octobre jusqu'au premier octobre suivant, ce qui forme une année entière, ainsi certifié ce 1<sup>er</sup> octobre mil sept cent quatre vingt treize » (vol. 3, p. 228).

La même lacune affecte l'année suivante, la page 229 restant blanche et la page 230 reprenant presque exactement le même texte qu'un an plus tôt :

Je soussigné Pierre Philippe Candy déclare que les grandes occupations que j'ai eu tant à la commune que dans ma famille (depuis le trois de ce mois surtout) ne m'ont pas permis de noter exactement mes dépenses, mes recettes et mes autres occupations sur le présent livre, et que les notes que j'avois faites sur des feuilles volantes jusqu'à la fin de cette année arrivée le vingt septembre dernier ou le cinquième des sans culotides, s'étant égarées en parties dans mon cabinet sans qu'on aye pu les trouver, il y aura lacune sur ce livre depuis ledit jour trois octobre mil sept cent quatre vingt douze jusqu'au vingt deux septembre mil sept cent quatre vingt quatorze, ce qui fait deux ans moins huit jours, ainsi certifié ce premier vendémiaire troisième année de la république une, indivisible et démocratique.

On croira difficilement un homme aussi scrupuleux que Pierre-Philippe Candy quand il affirme que, deux années consécutivement, il a perdu la totalité des feuilles volantes sur lesquelles il tenait les notes destinées à son journal. En ces temps troublés de la Terreur, on y verra plutôt la volonté d'un notable, ancien collecteur de rentes seigneuriales, de ne pas prêter le flanc à une accusation éventuelle, tout en gardant intacte sa conscience professionnelle et se préservant contre les critiques de dissimulation. Au demeurant, cette notation d'octobre 1793 marque de fait la fin du journal conservé : seules par la suite sont enregistrées des notations tenues entre 1<sup>er</sup> vendémiaire (« ou 22 septembre 1794 ») au 18 brumaire an III, et le 1<sup>er</sup> vendémiaire an V (22 septembre 1796), sans qu'il soit possible de savoir s'il s'agit là de deux tentatives abandonnées pour reprendre son journal, ou seulement de lambeaux collationnés postérieurement.

Si l'explication avancée par Candy pour expliquer les lacunes des années révolutionnaires apparaît surtout comme un artifice pour temps de trouble, elle éclaire cependant sur sa manière de tenir son journal. L'homme ne notait pas quotidiennement les événements de la journée, mais faisait le point à partir de notes prises sur des feuilles volantes, sans qu'il soit possible de savoir avec quelle périodicité. Ce n'est d'ailleurs que le 7 février 1784 qu'il acheta le livre qui lui servira à transcrire le premier volume de ses mémoires. Aussi, ne pouvons nous avoir l'absolue certitude que ne figurent dans le texte aucuns oublis, ou que le récit rédigé plusieurs mois, voire plusieurs années après, ne soit pas en partie corrigé. On note d'ailleurs en certaines circonstances des inversions (ainsi début 1784, fol. 49-51). Parfois également, Candy fait aussi état de sommes prêtées à différentes personnes avec la mention « rendu » entre parenthèses et sans que ces sommes ne soient

portées dans la colonne des dépenses. Ainsi, le 17 mars 1783, « prêté à Thévenin vingt quatre livres (rendu le 26 may suivant) ». De même, au lendemain de son mariage le 30 janvier 1786, Candy note dans son livre de compte avoir donné à sa jeune épouse « trente deux louis d'or de vingt quatre livres pour faire ses emplettes à Lyon que je ne marque point en marge parce que deux jours après, cette somme m'a été rendue et que j'ai été chargé des emplettes moi-même qui sont cy après spécifiés » (vol. 2, fol. 50, r°).

On observera également que les premières pages du premier volume attestent qu'il effectua des retouches dans son journal. Initialement, la première page avait été laissée blanche, et Candy avait exposé au recto de la seconde le texte par lequel il exposait ses motivations

Je soussigné, Pierre Philippe Candy, fils à feu Joseph Marie, bourgeois de Crémieu, déclare vouloir me servir du présent livre de compte contenant l'argent que j'ai reçu à compter de ce jour dix octobre mil sept cent soixante dix neuf, jour du décès de sieur Joseph Marie Candy mon frère, dont je suis héritier suivant son testament, reçu M<sup>o</sup> Plantier notaire de Crémieu le 30 août précédant, Crémieu ce dix octobre mil sept cent soixante dix neuf.

Le livre de compte à proprement parler commençait au folio 3, numéroté comme le premier par Candy. Le journal cependant connut une altération postérieure. Sur la seconde page, fut collé une feuille sur laquelle figure un compte particulier : « Etat de ce que j'ai donné à Messieurs les avocats et procureurs depuis la mort de mon frère, sur le procès de ma mère contre le curé Bovard ». Le compte, qui se prolonge au dos, commence au 6 mars 1780 et finit le 20 mars 1785. Parallèlement, le texte initialement écrit sur cette page (et qui se lit encore en transparence) fut recopié au verso du premier folio non numéroté. Pour autant, même si la « réécriture » d'après des notes semble bien avoir été la règle, la précision dans la tenue des comptes engage à croire à la rigueur dans la tenue du journal. Il en va de même pour la description de ses aventures personnelles.

Outre cette pratique de la « réécriture », le journal de Candy offre en effet dans sa forme une autre originalité, celle d'une « double écriture » ou d'une double tenue jusqu'en août 1786. Si les volumes un et deux commencent comme cela est légitime au premier folio, dans les deux cas le journal reprend à la date du premier jour du volume considéré pour enregistrer d'autres types de notations de nature intimes ou érotiques. Arrivé ainsi au 20 mars 1785, le premier volume s'interrompt pour laisser place à un autre journal recommencé à la date du 14 octobre 1779 :

“Delicia mea Nota Sint omnibus”. Je ne rappellerai pas ici les premières démarches que j'ai faites auprès des personnes du sexe, ni les discours amoureux que j'ai pu leur tenir dans le temps que j'étois abbé. Comme ce ne sont que des puérités, ou des actions tout à fait contraires à la décence de l'habit clérical dont j'étois revêtu, et que je viens de quitter par de bonnes et justes raisons. J'espère qu'on ne me fera pas un crime de ce que je passerai sous silence toutes les circonstances qui pourroient faire connaître que je me suis quelques fois écarté des règles prescrites à ceux qui vivent sous l'harnais ecclésiastique. Je ne commencerai donc le détail de ma conduite qu'à compter du jour du décès de Joseph-Marie mon frère, arrivé le dix octobre mil sept cent soixante dix neuf. Ce détail sera écrit non pas dans l'intention de faire parade de mes vertus ou faiblesses, ni de faire connaître aucunement le sexe pour lequel j'ai soupiré et duquel j'ai pu recevoir quelques faveurs, mais seulement pour me procurer une espèce de consolation dans un temps de disgrâce, ou de tristesse. “Propriis extinctum vivere criminibus”

C'est plus particulièrement dans le premier volume, celui de la jeunesse, que ces notations tiennent de l'importance, celles-ci se réduisant en une page sèche et comptable de ses exercices sexuels solitaires dans le second volume (vol. 1, fol 120 r° - 143 v° ; vol. 2, fol. 189 r°). Dans le premier volume au contraire, ces notations très personnelles font l'objet d'une véritable écriture, avec des développements journaliers de plus en plus longs, parfois

plus développés que dans le livre de raison à proprement parler. C'est le code et sens à donner à cette « double écriture » qu'il convient d'analyser.

### **Livre de compte et journal intime**

Dans sa partie principale, le journal de Candy est d'abord un livre de compte. C'est ainsi d'ailleurs qu'il s'affiche sur la page de garde du premier volume : « Livre de compte de Pierre-Philippe Candy de Crémieu ». C'est ainsi qu'il s'impose également d'emblée dès la première page, la mort de son frère, qui en fait le seul héritier mâle de la famille, et en conséquence sa sortie du séminaire marquant une rupture décisive dans sa vie. :

Le treize octobre, j'ai reçu de ma mère pour aller à Vienne chercher mes hardes quarante huit livres ; j'ai donné au Supérieur pour fourniture de livres à moi faites dans l'année que j'avais demeuré au séminaire et pour restant de pension 36 livres.

Dès l'entrée en écriture de Candy, les enjeux matériels sont ainsi déterminants, et le journal d'abord est tenu comme un livre de compte avec à gauche du texte la notation des sommes reçues, à droite celle des sommes dépensées, et des totalisations en bas de chaque page. Chacun des trois volumes constitue par ailleurs à cet égard tout avec une totalisation particulière. Chaque volume permet aussi de faire le bilan comptable d'une tranche de vie. Le second volume qualifié « de mes affaires particulières » commence ainsi par la mention du « reste d'argent détaillé dans le précédent volume » (11 livres et 10 sols) le 20 mars 1785 et finit par un véritable bilan comptable le 29 juillet 1789 :

Il résulte du compte à coté que la recette arrive à dix-huit milles neuf cent quatre vingt trois livres, dix sols et que la dépense arrive à vingt milles dix neuf livres dix huit sols, qu'ainsi elle excède la rente de mille trente six livres huit sols, laquelle somme provient de mon cabinet et de l'emprunt que j'ai fait sur la recette d'avoine de Mr de Chaponnay que je dois remplacer, et sur d'autres objets marqués ailleurs, ainsi le certifie ce vingt neuf juillet mil sept cent quatre vingt neuf, sur les dix heures du soir (vol. 2, fol. 1 et 192).

Derrière cette comptabilité, c'est naturellement toute la vie quotidienne de Candy qui défile. Semaine après semaine, il détaille les dépenses effectuées pour ses voyages, notamment entre Crémieu et Grenoble où il fait son apprentissage et passe pendant cinq ans la plus grande partie de sa vie, ses achats (de vêtements, de livres...), ses loisirs<sup>3</sup>, ses fréquentations et de plus en plus, au fil des années, les différents éléments de son activité professionnelle. Pour partie, un certain nombre des notations relèvent davantage du récit et que de l'enregistrement comptable. Ainsi en avril 1784 :

Dimanche 25, j'ai été chez Mr Plantier recopier la procédure de Bovard. Ledit jour gagné le soupé avec Guichard contre Allier chez Bourguignon. La veillée, joué aux cartes chez Trichon ; perdu 3 s. [...] Le jeudi 29...sommes allé couper cinq tilleuls aux bois de Parquet que nous avons placé devant chez Mesdemoiselles Trichon, Nogaret, Guichard, Plantier et Toussaint, de même que dix à douze pots à fleurs que nous avons pris dans différents jardin que nous avons également placés sous les fenêtres de mesdames Thibaud, Trichon et Frenes. L'échelle a cassé, et Morand en tombant s'est estropié les doigts (vol. 1, fol. 56-57).

Parfois, le récit mémoriel prend clairement le pas sur le livre de compte. Ainsi le 30 juillet 1789 :

Le 30 on a appris à Crémieu l'incendie des châteaux de Janneriat, Pusignan, Jong, Jonage, Villette, Vernas, Hières, Amblérieu, Veaux, Le Temple de Veaux, Serezin, et le pillage des châteaux de Montcarra, ..., Chapeau-Cornu, Belaccueil, Veycilieu, Moras, ..., Chamagnieu, Bonces, Meyzieu, Salette et d'une infinité d'autres, le tout occasionnés par des brigands ou paysans du voisinage de chaque château, et l'incendie de tous les châteaux voisins

---

<sup>3</sup> Voir ainsi son goût du jeu, R. Favier, « Jouer dans les villes de province en France au XVIIIe siècle », *Revue française d'histoire urbaine*, n° 1, 2000, p. 65-85.

aux cy-dessus aurait été générale sans les secours que la ville de Lyon nous a envoyé au nombre de deux cent tant des dragons que de la milice bourgeoise... Meme jour, sur les dix heures, je me suis mis à la tête de douze jeunes gens pour aller à Leyrieu faire restituer aux paysans de Leyrieu ce qu'ils avaient volés au château de Vernas. La restitution a rempli mes appartements de la Zacharière... (vol. 3, p. 3).

La sexualité et les récits d'aventures galantes tiennent également une place notable : « Fait la partie de boule sous les tilleuls avec Godard conter Allier et Guichard ; gagné. Soupé chez Bourguignon. Le dit jour j'ai été me promener sous les tilleuls avec la petite G... que j'ai embrassé » (samedi 22 mai 1784, vol. 1 fol. 61 v°). Au milieu de son livre de compte, Candy évoque ainsi très régulièrement jusqu'à son mariage les gestes légers qui furent les siens. Ainsi, parmi bien d'autres, le 5 juin 1784, « vu les vers à soye de la Toinon que j'ai embrassé et manié ses tétons ; au sorti de chez la Toinon, trouvé la putain des pauvres à qui j'ai manié les tétons et parlé foutaises » ; le 7 février 1785, « allé chez le curé Pasquet, embrassé la Félicité, je lui ai manié les tétons » ; 31 octobre 1785, « Le matin, la petite Ogier est venu à la maison apporter un déshabillé pour ma sœur Clerc ; je l'ai embrassé et allais lui manier les tétons quand j'ai aperçu le père Halaire qui venait chez Buge » (vol. 1, fol. 64 et 107 ; vol. 2, fol. 31). Par contraste, ses relations avec sa future épouse l'année précédant son mariage restent fort sages. Ainsi, le dimanche 8 mai 1785 :

Ledit jour je suis parti de Crémieu sur les midi pour me rendre à Vienne ; arrêté à Bourcieu où j'y ai trouvé mon idole et son amie Mademoiselle Ravine. J'y ai goûté et embrassé l'une et l'autre de ces demoiselles avec une ardeur inconcevable. J'y ai resté jusqu'à deux heures [...] ; mardi 10 mai suis arrivé à Bourcieu avec Perrin ; sur les onze heures du soir, soupé audit lieu. Mademoiselle Thévenin s'est levée pour nous faire à souper. Je l'ai embrassé plusieurs fois à la chambre quand elle y est venu faire notre lit [...] Mercredi onze à Bourcieu, descendu sur les sept heures du matin à la cuisine, où pendant que Perrin est allé voir son beau-père qui était au jardin, j'ai embrassé mademoiselle Thévenin, ai conversé avec elle et ai taché de lui prouvé l'amour sincère dont je brulois pour elle (vol. 2, fol. 20 v° - 21 r°).

Mais avec force détail, Candy aime au contraire plaisanter sur les aventures des autres :

Samedi 2 juillet 1785, passé la veillée avec Allier et le petit Balme, ensuite avec ma sœur, madame Guigou et La loge ; le dit jour sur les onze heures du soir, dis adieu à ces dames et venu boire à la fontaine, aperçu en passant Thibaud et la Pasquet qui se tenaient de fort près sur le banc ; j'ai fait semblant de m'aller coucher et je suis revenu sous les haies pour les examiner ; j'y ai resté jusqu'à minuit et demi, et je les ai aperçu s'embrasser souvent, parlant très bas. Il m'a paru que mad. Pasquet avait les deux jambes écartées et appuyée sur le banc du portillon, et les fesses sur l'autre semblable à une chaise à faire la lessive, et Thibaud se trouvait entre deux, et de la manière qu'il se tenait et remuait, il semblait qu'il baisait. Au même instant, j'ai aperçu Pasquet qui a ouvert sa fenêtre et a vidé son pot de chambre et a resté à la fenetre une ou deux minuttes, et un instant après il a paru sur la porte de sa maison tout en chemise et sans soulier ni bonnet, et dans ce costume s'est précipité sur sa femme et sur Thibaud où les ayant sans doute trouvé en flagrant délit, il a dit à sa femme d'une manière à se faire entendre : "Ah, vous foutez madame, je suis bien aise de le sçavoir ; allons bougresse, viens te coucher", ce qu'ils ont fait sur le champ l'un et l'autre, ayant laissé Thibaud planté comme un piquet. Je me suis mis aussitôt à claquer des mains, et ai mis par ce moyen le beau Thibaud en dérouté à l'instant où il se disposait à écouter au trou de la serrure de Pasquet. Je l'ai accompagné de sous les halles jusque devant chez Trichon, et je suis venu chez Boge où la mère travaillait encore et à qui j'ai raconté l'aventure... Dimanche 3..., après soupé, allé me promener avec Pasquet à qui j'ai raconté l'aventure cy-dessus ; à son tour il m'a raconté les différentes cartilles qu'il avait eu avec sa femme à ce sujet ; bien ri (vol. 2, fol. 20 v° - 21 r°).

Jamais dans le livre de compte, Candy ne fait pourtant état de telles aventures personnelles. C'est dans le journal intime que celles-ci sont renvoyées. Là se dévoile la réalité de ses aventures amoureuses et de ses pratiques sexuelles. La nature des événements racontés n'est pas la seule à changer. Il en va de même des modalités d'expression d'un texte désormais codé. Les noms des jeunes filles ou jeunes femmes rencontrées sont là dissimulés sous des périphrases ou des sigles : celle dont « le nom est analogue à l'état que j'ai abandonné » écrit-il au lendemain de sa sortie du séminaire » ; « Ledit jour (26 avril 1784) allé à Saint-Laurens ; je n'ay pu m'empêcher de témoigner de l'amour à mademoiselle (simbole de paix) trouvée jolie » ; « Le mardi 11 décembre, j'ai manié les tétons de mademoiselle mo. coepi des H 8 sur notre porte, à neuf heures su soir » (vol. 1, fol. 120 v°, 123 v°, 129 v°). Plus particulièrement, sa maîtresse attirée à Crémieu est signalée sous le code de « Vx ». Par ailleurs, les différents actes sexuels sont eux aussi transcrits par des lettres, des sigles ou des expressions particuliers, aisément compréhensibles, à de rares exceptions près, dans leur contexte : j'ai « O » pour j'ai embrassé ; « Oy » pour enceinte, « glermens » pour les menstruations, le « consolateur » pour le sexe masculin ; la jouissance est signalée par un signe impossible à transcrire et que, faute de mieux, nous signalerons par « \*\*\* » ; suivi de « meis », il indique une masturbation ; suivi de « aux. » (pour *cum auxilio*), il indique une aide extérieure ; enfin, j'ai « in gaud. » indique une pénétration sexuelle. Il est à observer que ces codes sont normalisés dès le début du journal, ce qui en signale à l'évidence une maîtrise particulièrement précoce pour un jeune homme de vingt ans sortant du séminaire. Mais, comme il le reconnaît lui-même dans le début de son journal érotique, ce temps-là ne fut pas précisément pour lui celui de l'abstinence sexuelle et, dans ses bagages, le jeune homme emporta du séminaire le *Traité sur l'onanisme* du Dr Tissot (Vol. 1, fol. 3 r°). En définitive, il convient de se demander si le code utilisé par Candy, largement mâtiné de latin, n'était pas celui que les jeunes gens pouvaient utiliser dans les séminaires à la fin de l'Ancien Régime.

Il permet ainsi à Candy, dans une discrétion toute relative, de tenir, avec une rigueur comparable à celle employée dans son livre de compte, une comptabilité méthodique de toutes ses aventures sexuelles, comme les dévots comptabilisaient leurs péchés. Au premier rang de ses pratiques, la masturbation tenait une grande place. On peut dénombrer ainsi 193 attouchements solitaires entre octobre 1779 et mars 1785. Si les occurrences sont moindres quand il est à Crémieu où il rencontre assez régulièrement sa maîtresse « Vx », il en va différemment à Grenoble où il ne fréquente que très exceptionnellement le bordel. Les séjours grenoblois sont au contraire des périodes de plaisirs solitaires avec des répétitions quasi journalières décrites parfois avec une grande crudité : « Le mercredi 18 février 1784, \*\*\* meis. Depuis ledit jour jusqu'à aujourd'huy 22 février, je me suis couché en songeant à Vx, et je ne me suis levé qu'avec la même pensée, et toujours le quinat humectelé » (vol. 1, fol. 128). Le journal révèle en fait un comportement quasi obsessionnelle qui ne se limitait pas au temps des réclusions solitaires en chambre, mais pouvait aussi se pratiquer en groupe – « le mercredi 22 août, j'ai \*\*\* aux ter. avec Garcin l'aîné en la rue des Prêtres au deuxième étage » - ou en plein air, au cours d'un voyage à Grenoble - « Le mercredi 5, sur le pont de Nivolas \*\*\* meis à cinq heures du soir » – ou à la suite d'une rencontre infructueuse - « Le dimanche 5 may, manié les tétons de mademoiselle Mo. dehors la ville, et un moment après \*\*\* meis » ; « Le lundi 31 may ... quand nous avons été vers l'endroit révééré de tout bon chrétien, je lui ai remis en main le consolateur et \*\*\* auxilio, et quelques minutes après voulu in gaud, mais résistance de sa part, voulant crier ; manier et baiser fut l'affaire d'un moment ; je lui ai laissé faire quelques pas et profitant de cet éloignement, j'ai \*\*\* meis cum rabie ; raconté l'aventure, essuyé la mauvaise humeur me conseillant de conserver ma santé » (vol. 1, fol 124 r°, 131 r° et 132 r°-v°).

Ses relations sexuelles avec les femmes sont pour leur part décrites avec de plus en plus de précisions et de crudité. Les premiers folios du journal intime attestent que Candy cherchait encore à conserver à celles-ci une certaine discrétion : « Le vendredi 7 janvier (1780), j'ai \*\*\* aux. de Vx à la chambre. Timor me fecit furtum » (vol. 1, fol. 120 v°). Les veillées étaient des moments particulièrement propices : « Le vendredi 26 janvier (1781), j'ai \*\*\* aux. de Vx à la petite sale l'après souper » ; « Le mardi 30 janvier (1781), j'ai \*\*\* aux. de Vx vers le feu » ; « Le vendredi 30 octobre, j'ai \*\*\* aux. de Vx vers le feu, la veillée » (vol. 1, fol. 121 v°, 122 r°, 123 r°). Mais ces attouchements de la veillée ne devinrent très vite, avec « Vx » que les préludes à des relations plus complètes prolongées ailleurs, et décrites avec de plus en plus de verveur. C'est le 24 mai 1781 qu'il semble avoir eu pour la première fois avoir une relation complète avec « Vx » : « Le jeudi jour de l'Ascension 24 may, j'ai in gaud \*\*\* avec Vx à la chambre *cum floribus* en revenant de la promenade pour se déshabiller... à six heures ». Dès lors, les relations devinrent de plus en plus fréquentes en divers lieux et circonstances : le 28 mai 1782, « j'ai in gaud \*\*\* cum Vx sur le repos du père in abstentia generalis » (vol. 1, fol. 124) ; le 22 novembre 1782 : « j'ai été faire mesurer da la graine de chanvre..., j'ai in gaud \*\*\* avec Vx sur un sac de noix » (vol. 1, fol. 126 r°) ; le vendredi 27 juin 1783 : « quinquies j'ai in gaud \*\*\* avec Vx, 1 sur le bureau, 2 sur le fauteuil sur le devant, et deux à la chambre, le tout en tannococed<sup>4</sup> » ; le 14 janvier 1784 : « j'ai in gaud \*\*\* avec Vx qui s'appuyait sur mon cheval à sept heures du soir ; il faisait froid » ; le 1 mai 1784 : « \*\*\* in gaud deux fois Vx à la leèvre appuyée sur la porte du salon ». En certaines circonstance, il décrit des relations quasi publiques : « le dimanche 4 janvier (1784), j'ai in gaud \*\*\* avec Vx la veillée au salon » (vol. 1, fol. 124 r°, 126 r° et v°, 127 r°, 128 v°).

Le texte révèle également l'évolution des pratiques sexuelles de Candy qui explicite fort bien le fait de ne plus prendre de précaution quant il sait que sa maîtresse est enceinte :

Le vendredi 21 may sur une heure du tantôt, j'ai été à la chambre de Vx qui levait ses vers à soye avec sa servante à qui elle a donné deux différentes commissions, et pendant cet intervalle, j'ai in gaud \*\*\* Vx ter in gaud en plein sans aucune précaution la connaissant Oy, la 1<sup>ère</sup> dans le coridor, et les deux autres appuyée sur la potager à la lèv. ; sorti dudit lieu par derrière (fol. 131 v°)

### **Le sens d'une double écriture**

On ne peut naturellement qu'être interpellé par cette double écriture dans un même journal, d'autant plus que c'est à la fin du cahier, après avoir rapporté que « le samedi 19 dudit [mars] à Leyrieu, le matin \*\*\* meis », Candy certifie par sa signature la véracité de l'ensemble du volume :

Je soussigné déclare que tout ce qui est renfermé dans ce livre de raison contient la vérité la plus exacte, et que l'on peut s'en rapporter aux moindres détails et circonstances, et ai signé ce dimanche des Rameaux vingtième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt cinq (vol. 1, fol. 143 v°).

De fait, les deux parties ne s'opposent pas, mais se complètent. Toutes deux sont strictement encadrées par des moments forts de la vie de Pierre-Philippe Candy qui entre en écriture au début de sa vie d'adulte. La mort du frère qui fait de lui le seul héritier mâle de la famille est l'occasion de commencer la tenue d'un livre de compte, tandis que sa sortie du séminaire lui permet de faire place à son obsession personnelle du sexe. Le mariage met fin à sa vie de jeune célibataire et marque l'interruption du journal érotique, comme les jeunes filles interrompaient leur propre journal<sup>5</sup>. En 1793, ce sont les menaces politiques qui marquent la fin du processus d'écriture. Les deux parties sont par ailleurs organisées avec un certain parallélisme. Toutes deux sont placées sous le signe d'une invocation : divine pour le

<sup>4</sup> « Décoconnant »

<sup>5</sup> Ph. Lejeune, *Le moi des demoiselles : enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993.



livre de compte (« « In manus tuas commendo memoriam meam » ; hédonique pour le journal intime (« Delicia mea nota sint omnibus ») (vol. 1, fol. 1 r° et 120 r°). D'une certaine manière, le journal de Candy appartient aux deux genres distingués par M. Cassan dans ce même volume. Il tient à la fois du livre de raison traditionnel, et du journal intime qui s'affirme dans les années 1760-1800, « un récit de vie singulier et placé sous le signe du secret ». On peut certes considérer que ce faisant, il rendait difficile le rôle de transmission de la mémoire familiale dévolu au livre de raison.

Mais on peut aussi se demander si telle était bien l'intention de l'auteur. La couverture du premier volume fait à cet égard véritablement question. Sur la couverture proprement dite, le titre « Livre de compte de Pierre-Philippe Candy de Crémieu, 1779 », est en effet suivie d'un sous-titre (« In illo detegitur v(...) us mea ») dont la traduction pose un certain nombre de problèmes. Si on accepte l'hypothèse d'un latin très approximatif grammaticalement et la fait que « v » serait une abréviation de « vobis », le texte pourrait signifier : « Là vous sont dévoilées mes usages ». Mais il se pourrait également qu'il y ait eu une altération du document et que le texte initial ait été : « In illo detegitur veritas mea », soit « Là est dévoilée ma vérité »<sup>6</sup>. Dans tous les cas, cela laisserait supposer que Candy entendait aussi, par delà la tenue de son livre de compte et la volonté de garder pour lui-même la mémoire de sa jeunesse, laisser une trace de sa personne à d'éventuels lecteurs futurs.

Mais les textes figurant sur la quatrième de couverture posent une autre question. Sur toute la largeur de la page est d'abord écrit la formule : « In multiloquio non deest mendacium » suivi de la signature de Candy. En dessous dans un encadré, Candy ajoutait, sous le appel des dates du journal (« Depuis 1779 jusqu'en 1785 ») : « Omnis homo mendax ». « Dans la bavardage, il ne manque pas de mensonge » semble vouloir dire le premier. « Tout homme est menteur » dit le second ! Candy, qui à la dernière page du journal attestait de la véracité de son contenu, voulait-il ainsi brouiller cartes et se disculper d'accusations éventuelles ? La question à l'évidence reste posée.

Pour autant, cette double écriture permet une connaissance extrêmement fine de son auteur par la complémentarité possible entre les deux textes, la lecture de l'un éclairant celle de l'autre ou permettant à tout le moins de formuler des hypothèses. Dès le début de son journal, les deux parties s'inscrivent ainsi en complémentarité :

L'année 1779 et le treize octobre, j'ai reçu de ma mère pour aller à Vienne chercher mes hardes, quarante huit livres; j'ai donné au supérieur pour fournitures de livres à moi faites dans l'année que j'avais demeuré au séminaire et pour restant de pensions. Logé au séminaire trois jours [...] Le 14 octobre étant allé à Vienne, j'ai partagé les bonnes grâces de M<sup>elle</sup>... (son nom est analogue de l'état que j'ai abandonné) (vol. 1, fol. 1 v° et 120 v°).

Ainsi, au fil des pages, s'enregistre un double discours à travers il est possible de suivre dans le fil de sa vie ce qui relève du dicible et du taisible, et dont on donnera quelques exemples anecdotiques. Le 12 novembre 1781, « Pour voir la lanterne magique chez Trichon le douze dudit, 6 sols [...] Le lundi 12 novembre, en voyant la lanterne magique, O Vx et j'ai \*\*\* aux. de Vx (vol. 1, fol. 18 v° et 123 r°). Quand le livre de compte enregistre le 19 janvier 1782 l'achat « chez la Chevrier, vis à vis le pont de pierre au dessus de la douanne au quatrième [de] *Les filles de joyes*, 1 vol. ; *L'académie des dames*, *Thérèse philosophe*, *Dom Bougre portier des Chartreux*, *Le cabinet de Vénus*, la *Bible* de Voltaire », le journal intime atteste dans les jours qui suivent une recrudescence des pratiques solitaires (vol. 1, fol. 22 v° - 23 r°, et 123 v°).

Exceptionnellement, le livre de compte renvoie même explicitement le 1<sup>er</sup> mai 1784 à l'autre partie du journal. Ainsi, le 1<sup>er</sup> mai 1784, il écrit dans le livre de compte : « Le samedi

<sup>6</sup> Merci à F.-J. Ruggiu et A. Prouvost de m'avoir aidé à formuler ces hypothèses.

1<sup>er</sup> may à onze heures du matin, j'ai vu la Virginie de Mr T. qui m'a dit qu'il était à Bourgoïn, et qu'il fallait aller voir sa demoiselle ; parti tout de suite pour m'y rendre (détail de l'aventure ailleurs) ; donné à la Virginie 5 s.). Le journal intime précise (dans un texte dont plusieurs mots sont difficiles à interpréter) :

Samedi 1<sup>er</sup> may, j'ai été au château voir l'objet chery que j'ai trouvé avec la yerme<sup>7</sup> de belle g. et M<sup>elle</sup> Guillerrau qui m'ont bien fait endêver, et M. T. m'a remis ce que j'avais entreposé quelques jours auparavant dans son lit. Après le départ des deux demoiselles, je les lui ai offert de vive voix, mais il ne m'a pas été possible de les lui faire recevoir quelques instances que j'ay faites, m'assurant qu'elle ne m'en aimera pas moins ; initium felicitatis ; man. les toutes<sup>8</sup> en profitant du moment qu'elles étaient occupés à me faire endêver ; fais déclaration d'amour qu'elle a accueilli, Spes redit ..... (?)<sup>9</sup> (fol. 57 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>, et 130 r<sup>o</sup> et v<sup>o</sup>).

Le journal intime décrit surtout les nombreux prolongements érotiques des sorties et distractions crémolanes enregistrées dans le livre de compte. Ainsi quand le livre de compte raconte que le 13 janvier 1784 :

Le 13 j'ai été aux noces de mademoiselle Dumoulin. On y était 45 convives. Ledit jour j'ai été à Heyrieux pour accompagner la Dumoulin montée sur notre jument. Les gens d'Heyrieux sont venus à l'avance de la noce jusqu'au chemin de traverse allant à Monjay accompagnés de flutes et tambours ; l'après soupé on est allé danser dans la sale de madame Monnier, et sur les deux heures après minuit nous avons fait la rotie au sucre pour la porter à la nouvelle mariée, mais la partie a été troublée par le tumulte qu'ont élevé quelques polissons d'Heyrieux avec qui il a fallu nous battre fort opiniâtement. J'ay ai gagné un trou à la tête, perdu ma bourse et attache à cheveux dans la démêlée »,

le journal intime précise

Le mardi 13 janvier à l'issue du diné de noce, j'ai été à la chambre ou j'ai trouvé Vx qui se déshabillait J'ai in gaud \*\*\* avec Vx pour faciliter la digestion (vol. 1, fol. 45 r<sup>o</sup> et 127 r<sup>o</sup>).

De même, quand le premier raconte que le jeudi 10 juin 1784, « jour de l'Ascension, Allier nous a donné à déjeuner chez Bourguignon, de même qu'à Godard ; et Thévenin nous y a donné à dîner le même jour ; de là nous sommes allé faire la partie de boules sous les tilleuls ; Godard, La Loge et moi contre Allier, Guichard et Trichon ; perdu ; invité Thévenin et Pasquet pour ma part », le journal intime précise :

Le jeudi 10, jour de l'Ascension, j'ai été aider Vx à plier leur drap de parade ; examiné son in gaud vers la fenêtre pendant six fois baisé avec satisfaction et mordu le jarret ; O ses tétons. Ledit jour sur les deux heures du tantôt, j'ai été à la chambre de Vx lui aider à trier ses vers à soye ; étant demeuré tout seul avec elle, je l'ai in gaud \*\*\* Vx entre les tables, bis à la lev. Bien examiné après défais sa collerette, sorti ses globes que j'ai présuré. Sorti de la nourriture propre à ce qu'elle porte. Cette vue lui a renouvelé ses pleurs. Je me disposais à la consoler à la manière accoutumée quand son frère est venu me chercher pour faire le sixième dans une partie de boule. La veillée, j'ai encore eu l'occasion d'embrasser Vx et de lui O le in gaud, pleuré amairement (vol. 1, fol. 67 r<sup>o</sup> et 134-135 v<sup>o</sup> et r<sup>o</sup>).

Ce dernier exemple donne aussi une autre clé de lecture des deux textes. Le journal intime est celui dans lequel Candy exprime ses sentiments, de tristesse, de rage ou de mépris social. Si le livre de compte décrit sobrement ses départs pour Grenoble, le journal intime est l'occasion de certains épanchements. « Le douze décembre 1781, je suis parti de Crémieu pour me rendre à Grenoble pour étudier en pratique ma troisième année. J'ai couché ledit jour à Champier » écrit-il dans le premier, mais il précise dans le second : « Le mercredi douze, jour de mon départ, j'ai O Vx, et j'ai \*\*\* aux. De Vx ; pleuré » (vol. 1, fol 20 r<sup>o</sup> et 123 v<sup>o</sup>). A plusieurs reprises, quand il enrage, il se masturbe « cum rabie ». A partir du printemps 1784

<sup>7</sup> Meyer

<sup>8</sup> Les seins.

<sup>9</sup> Souligné dans le texte.

surtout, le journal intime tend à prendre une place de plus en plus importante. Il devient le livre où il consigne ce qu'il ne peut reconnaître officiellement, à savoir qu'il est le père de l'enfant que porte Thérèse Trichon, alias « Vx ». Les deux parties du texte tendent alors à se superposer, mais le journal intime permet à Candy de développer plus abondamment les faits et de donner son sentiment à leur sujet. Quand le livre de compte rapporte à la date du 16 juin 1784 « Vu à mon retour mesdemoiselles Thibaud et Regnaud qui m'ont demandé si je ne craignait rien le paquet de Vx, étant assurées de sa grossesse (vol. 1, fol. 67 v<sup>o</sup>), le journal intime précise : « Le mercredi 16 la veille, j'ai été tenir compagnie à med. Thibaud et Regnaud qui m'on demandé si je ne craignois point le paquet de Vx, m'assurant être OY, et m'en racontant différentes circonstances, entraute le verbiage des lavandières qui avaient lavé ses chemises, et qui l'avaient dit à sa servante, et qui l'avait répété chez le voisin en pleurant » (vol. 1, fol. 135 r<sup>o</sup>).

Si la lecture des livres de raison peut parfois permet de retrouver l'unité d'un personnage, celle du journal de Pierre-Philippe Candy éclaire ainsi sur la dualité du moi, le jeune libertin et le notable en devenir. Quand le livre de compte renvoie à l'espace public du personnage, le journal intime renvoie à son espace privé. Avec la grossesse de Vx, le second rejoint le premier et oblige de fait à une forme de fusion des deux écritures. Dans les jours qui suivent, alors que Candy est retourné à Grenoble, c'est dans son journal intime presque exclusivement que l'affaire prend toute sa place. Son livre de compte se contente de dire que, « Arrivé à Grenoble ledit jour 20 juin... trouvé Quinon au jardin à qui j'ai payé de la bierre chez Flandrin 14 s. ; J'ai été coucher ledit jour avec Alricy qui n'a cessé de me parler de la Trich. sur le bruit qui courait sur son compte (vol. 1, fol. 70 r<sup>o</sup>). C'est dans le journal intime qu'il dévoile ses inquiétudes et ses résolutions :

Le dimanche 20 juin à Grenoble, Alricy m'a parlé de la grossesse de Vx ; taché de le réfuter, mais obligé de me conformer au bruit commun.

Le lundi 21, Ogier Boyaux m'a dit chez Perodon qu'on lui avait écrit de Crémieu que la Zabeth Trichon était enceinte et qu'on en était assuré depuis ce moment ; la réfléchi tout le restant de la journée sur cette grossesse

Le mardi 22, gémi et pleuré presque toute la journée sur la situation de la pauvre Vx qui se trouve si mal à son aise.

Le mercredi 23 juin, raconté à la Marie le sujet de mes craintes

Le jeudi 24 juin, jour de la Saint-Jean, sur les quatre heures du tantôt dans ma chambre, \*\*\*  
meis cum rabie

Le samedi 26 à 7 heures du matin, reçu une lettre de Crémieu de Vx qui m'annonce qu'elle est OY. Embar. quel ne sait quel parti prendre, que ses générateurs s'en sont aperçu ; demande réponse etc. Beau sujet de réflexion pour une âme aussi inflexible que la mienne qui ne s'intimide pas si facilement

Le dimanche 27 juin, en soupant chez Pirodon avec Parent l'aîné, je lui ai raconté grosso modo mon aventure avec Vx ; avis, réflexion, nouveau genre d'ennuys (vol. 1, fol. 135 v<sup>o</sup>-136 r<sup>o</sup>)

Dans les semaines qui suivent, il expose ses arguments pour ne pas endosser officiellement la paternité et ne pas hypothéquer son mariage. Il accepte ainsi, sous la menace du juge de Crémieu, de payer les frais de couches et de transport de l'enfant à l'hôpital de Lyon où il est abandonné, mais jette le discrédit sur la famille Trichon pour laisser entendre qu'il n'est pas le seul père possible :

Le jeudi 19 août sur les trois heures du tantôt, ma sœur l'ainée est venue me dire à la maison que Gaudit fils, huissier, me cherchait, accompagné de Vincent, cavalier de la maréchaussée, armé de pied en cap... pour me signifier la requête que la Trichon avait présenté au juge de Crémieu pour un provision de couche, où sous un pompeux et orgueilleux étalage de vertus imaginaires qu'elle n'a jamais eue, et sous le brillant état de grandeur qu'elle prête à sa famille (qui malheureusement pour la vérité se trouve confondue dans la rouille et la

bassesse où cette même famille se trouve enfouie depuis si longtemps) est parvenue à l'aide de solliciteurs et protecteurs qu'elle a employé à obtenir une provision de soixante douze livres, et où par le pernicieux conseil en me refusant un domicile et me faisant passer pour un homme sans aveux et sans asile, prêt à effacer le corps au moindre bruit de sa demande, a encore obtenu de leur juge la contrainte par corps à l'instant même de la signification de ladite requête si je n'y satisfais pas (vol. 1, fol. 137 v°).

L'affaire au demeurant n'entache en aucune façon l'honorabilité de Candy qui supporte sans peine les plaisanteries gaillardes de ses camarades, ni ses relations avec sa maîtresse qu'il continue à fréquenter plus ou moins assidûment jusqu'à son mariage, tout en niant les faits à sa future épouse avec la plus parfaite mauvaise foi :

Le dit jour suis allé à Bourcieu voir mon idole et l'objet de mes amours ; dîné avec elle en conversé en tête à tête plus de deux heures sur l'amour que je lui porte et sur l'envie que j'avois de me marier avec elle. Je l'ai embrassé de mille et mille manières de même que l'orifice de ses tétons sur son mouchoir ; douce résistance de sa part et grand regret de mon côté. Je lui ai demandé la permission de lui écrire, ce qu'elle a refusé par honnêteté et permis par amour. Elle m'a raconté plusieurs aventures du Blondin moiré, et entre autre les faux rapports et calomnies qu'il avoit débité à son père sur mon compte ; j'ai taché de la dissuader de tout... (2 mai 1785, vol. 2, fol. 7 v°).

Dans les faits, l'affaire marque aussi une rupture dans le processus d'écriture de Candy. Le second volume de son journal qu'il commence à partir du 20 mars 1785 unifie en grande partie les écritures. Seul est rejeté dans une rubrique spécifique la comptabilité de ses masturbations, placées sous l'invocation « In vita commemoratione fiat ... tua ». Encore, celles-ci prennent-elles fin à la date de son mariage le 30 janvier 1786 tandis qu'au-delà ne sont enregistrés que deux événements les 6 mars et 13 août 1786 (vol. 2, fol. 189 r°). C'est au contraire au sein du livre de compte que sont dès lors intégrés les récits des entreprises galantes de Candy, les retrouvailles avec Thérèse Trichon. Mercredi 6 avril 1785, « L'après soupé, allé veiller chez Barré; la Trichon y est venue; je lui ai parlé d'accommodement, elle m'a répondu que ça ne dépendait pas d'elle. La Barré étant allé voir sa belle mère, j'ai profité de ce moment d'absence pour lui manier son clitoris et ses tétons. Elle a fait quelques résistances pour manier mon gaudeamus omnes » (vol. 2, fol 3 v°). En janvier 1786, ses aventures galantes tiennent aussi une place beaucoup plus importantes que son propre mariage. Le mardi 24 janvier 1786, « allé à Leyrieu où j'ai bu avec Trope ; manié les tétons de l'Angélique ; ce sont les plus beaux et les plus durs que j'ai manié (vol. 2, fol 48 v°). Le mercredi 25 janvier, « la Fauchon Guichard est venue me voir ; elle a resté plus d'une heure à ma chambre ; je l'ai bien embrassé et l'aurait peut-être \*\*\* sans le parentage prochain » (vol. 2, fol 49 r°). Le lendemain il est vrai, il se fiançait avant de préparer son mariage célébré le 30 janvier et décrit, par contraste avec ses aventures galantes, avec une grande discrétion :

Sur les neuf heures, allé à Mianges avec ma prétendue et quelques uns de ses parents, ou le curé Couchaud nous a impartit la bénédiction nuptiale, et le chanoine Million, vicaire commis a dit la messe. Le curé n'a rien voulu pour ses honoraires quoique je luy en eut offert douze livres ; dîné à Bourcieu..., parti pour Lyon sur la carriolle de Pasquet... Arrivé à Lyon sur les neuf heures du soir..., allé à l'auberge des Quatre Chapeaux où nous avons pris deux chambres ; soupé ledit jour à table d'hôte et couché tout de suite après soupé (vol. 2, fol. 50 r° et v°).

Pour Pierre-Philippe Candy, les relations conjugales ne faisaient pas partie des actes mémorables.

La rupture que constitua le mariage dans la tenue du journal éclaire aussi l'écriture de sa première partie. A compter de février 1786, les aventures galantes tendent à disparaître, et Candy n'enregistre plus que deux moments de masturbations. La forme de la signature change

également. Celle-ci était en effet suivie, dans le premier volume et au début du second, du signe utilisé par Candy pour signaler dans son journal intime la jouissance. Ce symbole disparaît dans celle qui clôt le second volume et celles du troisième.

Le journal tend alors à ne plus être que le livre de compte détaillé d'un notable installé, qui achète et fait réparer une maison, entreprend les démarches pour acheter un office de notaire, passe au travail la plus grande partie de son temps quand il ne sort pas boire, jouer et s'amuser entre hommes. L'absence de mentions d'aventures extra-conjugales laisse naturellement entière la question de l'éventuelle abstinence de Candy ou du silence qu'il aurait pu s'imposer dès lors dans son journal. On gagera, pour l'avoir fréquenté quelque peu, que c'est sans doute cette dernière hypothèse qui devrait l'emporter.

Une telle rupture dans le processus d'écriture revoie en définitive davantage à l'exorde qui précédait le récit de ses aventures sexuelles, rapportées « seulement pour me procurer une espèce de consolation dans un temps de disgrâce, ou de tristesse ». Si le mariage ne fut peut-être pas pour Candy ce temps de la « disgrâce et de la tristesse », sans doute ne lui laissait-il plus aussi facilement la possibilité de trouver les mêmes consolations. Mais peut-être aussi commençait-il à partager le jugement qu'exprima quelques années plus tard un mémorialiste bien plus illustre que lui : « Si l'on pouvait dire au temps : Tout beau !, on l'arrêterait aux heures des délices ; mais comme on ne le peut, ne séjournons pas ici-bas ... La fontaine printanière a renouvelé ses eaux sans vous rendre votre jouvence, et la vue de tout ce qui renaît, de tout ce qui est heureux, vous réduit à la douloureuse mémoire de vos plaisirs »<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> F.-R. de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Livre 10, ch. 3, La Pléiade, p. 349.